

AFP, 22 juin 2014



Réforme pénale: débat explosif attendu au Sénat - Prev, Présentation

22/06/2014 07h48 GMT - JUSTICE-PRISON-SÉNAT - Monde (FRS) - AFP

Par Jean-Louis PREVOST

PARIS, 22 juin 2014 (AFP) - Deux semaines après son adoption à l'Assemblée, la réforme pénale arrive mardi au Sénat où le débat promet d'être explosif après le vote en commission d'un texte qui va au-delà de la version du gouvernement.

La commission des Lois a ainsi adopté un amendement du rapporteur Jean-Pierre Michel (PS) concernant la contrainte pénale, mesure-phare du texte de la garde des Sceaux Christiane Taubira, pour laquelle elle avait dû batailler à l'été dernier contre Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur.

Cette sanction consiste, sous le contrôle du juge d'application des peines, à respecter en milieu ouvert des obligations et interdictions durant six mois à cinq ans, afin de prévenir la récidive en favorisant la réinsertion.

M. Michel a proposé qu'elle puisse être encourue comme peine principale pour une série de délits pour lesquels de courtes peines d'emprisonnement sont actuellement encourues: vol simple, conduite sous l'empire de l'alcool, usage de stupéfiants, occupation de halls d'immeuble etc. Les atteintes aux personnes en seraient exclues.

"Ces délits représentent environ 220.000 condamnations en 2012, soit près du tiers de l'ensemble des condamnations prononcées par les juridictions pénales, et un peu plus de 50.000 condamnations à un emprisonnement ferme ou avec sursis", a souligné M. Michel.

"I l e but, a poursuivi le sénateur de Haute-Saône, c'est d'individualiser les peines et de réduire la récidive".

Une vision contestée par l'UMP Jean-Jacques Hyest. "Il y a déjà des dispositions qui existent, comme les aménagements de peine prévus par la loi pénitentiaire et que l'on n'a pas mis en place. Ce n'est pas la peine d'inventer l'eau chaude", a-t-il dit.

- "Eminemment de gauche" -

"On ne sait pas non plus très bien ce que c'est la contrainte pénale", ajoute-t-il, qualifiant cette mesure de "purement idéologique".

"On ne peut pas se passer du caractère dissuasif du Code pénal et de la hiérarchisation des peines", poursuit-il. Selon lui, "ce n'est pas acceptable pour l'opinion".

Le centriste Vincent Capo-Canellas pointe de son côté un risque politique. "Comment voulez-vous expliquer à quelqu'un que le voleur de sa voiture ne fera pas de prison", demande le sénateur-maire du Rouget (Seine-Saint-Denis). "C'est faire le lit du Front national".